

# ASSOCIATION SAINT - RAPHAEL

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10.06.2022 - Exercice 2021

---

### 1. Accueil, personnes présentes et excusées

La présidente, Mme Daniela POMMAZ, ouvre cette assemblée générale. Elle salue les personnes présentes, et relève la présence de :

M. Pierre-André CHARVET, juge au Tribunal des Mineurs du canton du Valais  
Mme Corine ROH, conseillère municipale à Conthey  
M. Jean-François GUNTERN, représentant le Service cantonal de la Jeunesse  
M. Christophe PITTELOUD, représentant de la Fiduciaire FIDAG  
M. Jean-Pierre PENON, ancien chef de centre de l'Institut St-Raphaël

Les membres suivants du Comité de l'Association sont également présents dans la salle, à savoir : Mmes Anne-Catherine CORDONIER-TAVERNIER et Priska CORDONIER, ainsi que M. Jacques VUIGNIER.

La présidente informe ensuite l'assemblée quant à l'absence des membres du Comité suivants : Mme Nadine REICHEN ainsi que MM. Jean-Maurice FAVRE et Mathieu DORSAZ, ces personnes ayant dû répondre à d'autres obligations.

Beaucoup de personnes ont demandé d'excuser leur absence. La liste de ces personnes est reproduite en annexe de l'original du procès-verbal.

La liste nominative des présents est également jointe à l'original du procès-verbal (44 personnes présentes, dont 42 membres de l'Association).

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Accueil, personnes présentes et excusées
2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
3. Allocution de la Présidente de l'Association
4. Message de la Direction de l'Institut
5. Présentation des comptes de l'exercice 2021
6. Rapport des vérificateurs
7. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion
8. Jubilaires
9. Divers et propositions individuelles

Soumis à l'approbation de l'Assemblée, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 2. Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (10.09.21)

Ledit procès-verbal a été mis en consultation sur le site internet de l'Association 15 jours avant la présente assemblée. Il n'en est donc pas donné lecture.

La Présidente soumet ce document à l'approbation de l'Assemblée. Aucune contestation n'étant soulevée, le procès-verbal de l'AG 2021 est approuvé tel que rédigé.

## 3. Allocution de la Présidente de l'Association

*« Mesdames, Messieurs,*

*Nous nous retrouvons pour notre traditionnelle Assemblée Générale dans cette période annonciatrice du printemps, ce non seulement pour partager des obligations, mais également des moments conviviaux, à l'image de celui que vous vivrez tout à l'heure lors de la remise des divers prix aux Jeunes méritants de l'Institut.*

*L'année 2021 a encore été impactée par le COVID. Cela n'a cependant pas empêché votre Comité de faire son travail ordinaire tout comme celui extraordinaire de par les difficultés qui nous ont touché et que vous connaissez.*

*Mais comme chaque fois que le soleil se cache, il finit par réapparaître en illuminant à nouveau toute vie et, de la même façon, nous reprenons avec sérénité la poursuite de nos activités.*

*Dans la tourmente, il faut savoir garder le cap. Il faut savoir aller à l'essentiel. Il faut savoir garder son calme, ne pas se laisser envahir par les émotions. Bref, il faut beaucoup de savoir.*

*Le savoir d'être une personne bien ancrée dans la réalité présente, le savoir de penser et raisonner de façon cohérente, le savoir-faire finalement pour que l'action soit juste et efficace.*

*Je pourrai encore beaucoup en rajouter mais, au nom de votre Comité, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre excellent travail durant cette période qui a été difficile à plus d'un titre pour chacun d'entre vous. Vous n'avez rien lâché. Vraiment : un grand merci.*

*Puis est arrivée une nouvelle Direction, avec qui la collaboration s'est déroulée sans heurts, de façon simple, naturelle et efficace.*

*Notre reconnaissance va étalement aux responsables qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Et c'est en lien étroit avec votre Directeur que le Comité remercie les chefs de centres, l'administrateur et les coordinateurs pour leur investissement particulier.*

*Merci donc à vous messieurs les chefs de secteur : Philippe Tamarcaz, Philippe Petigas, Régis Héritier, Christophe Jordan, Rocco Di Piano et Gilbert Jacquemettaz.*

*Merci à vous messieurs les coordinateurs : Jean-Jacques Hofer, Gaëtan Pittier, Stanislas Lugon Moulin, Frédéric Ulrich, Ludivine Enggist, Pierre-Alain Levrand et Georges-André Carron.*

*Je remercie enfin M. Patrice Mabillard, qui, toujours très attaché à St-Raphaël, a accepté de reprendre la Direction pratiquement au pied levé.*

*Je relève également la parfaite collaboration avec M. Christian Nanchen, chef du Service Cantonal de la Jeunesse, ainsi qu'avec toute son équipe. Excusé, M. Nanchen est représenté ce jour par M. Jean-François Guntern.*

*Je terminerai en remerciant tous ceux qui collaborent avec nos, notamment les entreprises qui reçoivent nos jeunes pour des stages et des apprentissages, ceux qui nous soutiennent : nos membres, nos donateurs, la Loterie Romande, l'Etat du Valais, l'Office Fédéral de la Justice, ainsi que ceux qui remettent chaque année un prix à nos jeunes méritants, à savoir le Kiwanis-Club de Sion ainsi l'entreprise Biner & Bitschnau SA.*

*Merci de votre attention. »*

#### 4. Message de la Direction de l'Institut

M. Patrice MABILLARD, Directeur de l'Institut, nous délivre le message suivant :

*« Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales et cantonales,  
Mesdames et Messieurs les représentants des différents services partenaires de l'Etat du Valais,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Association,  
Chers collègues, chers amis,*

*Permettez-moi ce soir de vous adresser un cri du cœur. En effet, je m'interroge sur l'évolution des profils des jeunes qui nous sont régulièrement adressés.*

*Protégés de tout et satisfaits dans leurs moindres demandes, nos jeunes ont grandi dans un environnement métamorphosé par le développement des technologies de l'information et de la communication. Ils utilisent quotidiennement les outils informatiques et ont, dès l'enfance, souvent eu un accès illimité à Internet à travers un téléphone portable. Face à l'offre proposée, ils sont devenus multitâches, visionnent une vidéo tout en participant à la conversation d'un groupe d'amis sur un des nombreux réseaux sociaux auxquels ils ont adhéré. Le corollaire de cette capacité à survoler de multiples domaines d'intérêt est la dispersion. Ils peinent à se concentrer pour approfondir un sujet. Leur curiosité est facilement satisfaite et ils ne connaissent pas ou peu la frustration.*

*Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. J'ai volontairement choisi un profil que je caractériserai « d'édulcoré ». J'aurai peut-être dû vous décrire un jeune au profil plus marqué, enfin... un jeune qui nous occupe au quotidien. Toutefois, la réalité est là, il faut bien l'admettre. Comparés aux générations précédentes, nos jeunes sont restés protégés des dangers de la vraie vie. Moins bien préparés qu'auparavant, de nouvelles pathologies apparaissent.*

*Les troubles les plus fréquents sont les troubles anxieux, les troubles de l'humeur, et l'hyperactivité. Viennent ensuite les troubles du comportement, les troubles alimentaires, la consommation de substances psychoactives et les psychoses pour l'adolescent, tel est le hit-parade des pathologies du moment. De plus, ces dernières apparaissent de plus en plus tôt, durant l'enfance.*

*Alors, qu'en est-il de la santé mentale de nos jeunes ?*

*Une nouvelle étude de l'UNICEF présente des résultats alarmants. Un tiers des 14-19 ans en Suisse et au Liechtenstein connaissent des problèmes psychiques. Un jeune sur onze a tenté de se suicider.*

*Le rapport de l'Observatoire cantonal valaisan conclut qu'un jeune sur cinq souffre à un moment d'une maladie psychique. Cela représente environ 1'200 jeunes pour notre seul canton. A partir de ces chiffres, tout le monde est concerné. Vous, moi, immanquablement, nous connaissons dans notre entourage au moins une personne souffrant d'une maladie psychique.*

*Pour faire face aux besoins de cette nouvelle génération, l'offre institutionnelle s'adapte, revoit ses conditions d'admission, développe des collaborations avec des professionnels de l'univers médical, se familiarise avec la pharmacologie, apprend à faire avec des comportements psychotiques tout en respectant l'humain qui en est atteint.*

*Mais cela ne suffit pas, ou devrais-je dire ne suffit plus.*

*À l'adolescence rien n'est encore figé. Mais comment éviter que les souffrances des jeunes atteints de troubles psychiques conduisent à la rupture, à l'exclusion scolaire, familiale ou sociale ?*

*Comment accueillir et prendre soin de situations qui relèvent davantage de la pathologie que des besoins éducatifs ? Quelle place devons-nous accorder à terme à la prise en charge thérapeutique intensive dans notre institution ? Comment contenir des adolescents en profonde rupture et révolte dans un contexte ouvert comme le nôtre ? Comment adapter notre pédagogie à ces adolescents en toute puissance ? Comment maintenir des équipes compétentes alors que le contexte se durcit année après année ? Des questions encore ouvertes que nous devons, tous à notre niveau, traiter de façon urgente.*

*Les « incasables », c'est ainsi que les professionnels de la santé les nomment parfois. Ils sont une « population à la limite des institutions » et des milieux hospitaliers, dont les caractéristiques et les besoins spécifiques relèvent, en général, d'une prise en charge multiple : sociale, sanitaire, médicale ou judiciaire...*

*Outre un traitement médical et thérapeutique, les professionnels de la santé préconisent dans certaines situations une prise en charge éducative. S'il est juste de dire que l'encadrement éducatif et un facteur de stabilisation chez le jeune en difficulté, il n'est en aucun cas la seule et unique solution à envisager. Renvoyer les jeunes souffrant de troubles pédopsychiatriques au « tout éducatif » serait une erreur crasse, conduisant le jeune à une décompensation certaine et menant l'institution à atteindre ses propres limites de prise en charge éducative.*

*L'union faisant la force... Le travail en réseau, les collaborations pluridisciplinaires, le partenariat avec l'enfant et sa famille doivent être privilégiés. Nourrir une relation de confiance entre l'ensemble des acteurs me semble être l'une des clés majeures pour rendre l'évolution des situations possible.*

*Cette approche amène les professionnels de la santé et ceux des institutions éducatives à devoir collaborer pour aider ces jeunes à sortir de leur mal-être.*

*De quoi l'enfant a-t-il besoin, en ce moment, pour bien grandir, se développer ? C'est en répondant à cette question « centrale » que les professionnels auront une chance de succès dans leur prise en charge.*

*Est-ce juste ? Est-ce adéquat ? Nous savons que ce n'est que dans quelques années que nous pourrons faire un réel bilan de cette modalité de travail... et encore, pour chaque enfant ce bilan sera différent...*

*Car chaque réalité, chaque difficulté représente une opportunité de changement, d'évolution vers un nouvel équilibre. Celui-ci intègre alors l'ensemble des paramètres conduisant à cette nécessité d'évolution, soit ici la souffrance des enfants, les dysfonctionnements de ceux-ci, la difficulté devant laquelle cette réalité place les adultes, la souffrance des adultes, mais aussi les familles, les services d'aide à la jeunesse et les équipes thérapeutiques. Nous savons qu'il n'y a bien souvent pas d'alternative à la prise en charge que nous proposons, nos jeunes étant souvent placés en « dernier recours ». Toutefois, il est l'heure de se réunir, thérapeutes, services placeur, institution, afin de définir ensemble les contours de la meilleure alternative de suivi pour le jeune en souffrance. Chacun devant prendre sa part de responsabilités. Il en va de la survie d'une partie de notre jeunesse.*

*Voilà Mesdames et Messieurs, je vais m'arrêter là, afin que l'assemblée puisse suivre son cours et s'approcher du moment festif qui nous attend. Avant cela, je vous remercie pour votre soutien à la cause de Saint-Raphaël. Je tiens à remercier Mme la Présidente pour son investissement ainsi que le comité pour sa disponibilité et son soutien. Bien sûr aussi le personnel pour la conviction qu'il met à accueillir nos jeunes dans les meilleures conditions possibles.*

*Mes remerciements vont également à vous membres de l'Association et de la Fondation pour votre soutien inconditionnel, au Kiwanis club de Sion pour le prix du mérite et à l'entreprise Biner & Bitchnau pour le prix d'intégration professionnel qu'ils offrent aux jeunes de l'Institut. Et je ne peux manquer de remercier le Service cantonal de la jeunesse, partenaire essentiel à l'accomplissement de notre mission.*

*Je vous remercie enfin d'avoir prêté une oreille attentive à mes propos et n'oublions pas que la jeunesse d'aujourd'hui composera la société de demain. »*

## 5. Comptes de l'exercice 2021

M. Gilbert JACQUEMETTAZ donne lecture des comptes de l'exercice 2021 de l'Association Saint-Raphaël.

Compte d'exploitation 2021 de l'Association :

Les charges s'élèvent à CHF 30'513.96.

Les produits se montent à CHF 31'615.80.

Le bénéfice de l'exercice est ainsi de CHF 1'101.84.

Compte « Fonds de donation » :

Le solde du compte Fonds de donation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 était de CHF 1'374'049.37.

Après comptabilisation du bénéfice de l'exercice 2021, le solde de ce fonds de donation se monte au 31 décembre 2021 à CHF 1'375'151.21.

#### Bilan consolidé de l'Association et de l'Institut :

Le total du bilan consolidé est de CHF 4'090'896.— (chiffres arrondis, sans les centimes).

La fortune de l'Association au 31 décembre 2021 se monte à CHF 2'088'180.— (chiffres arrondis, sans les centimes), dont CHF 512'569.— relatifs à des fonds affectés.

### 6. Rapport des vérificateurs des comptes

M. Christophe PITTELOUD, représentant la fiduciaire FIDAG SA, donne lecture du rapport de vérification des comptes 2021.

M. PITTELOUD conclut son intervention en mentionnant le fait que, suite à ce contrôle, la Fiduciaire n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels n'étaient pas conformes à la loi et aux statuts. Il propose à l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

### 7. Décharge au Comité et aux personnes responsables de la gestion

Mme POMMAZ soumet donc les comptes à l'approbation de l'Assemblée. Cette dernière les accepte à l'unanimité.

### 8. Jubilaires

Les personnes suivantes se voient récompensées pour leur fidélité :

Pour 25 ans d'activité :

- M. Jacques VUIGNIER (Vice-Président du Comité de l'Association)

Pour 20 ans d'activité :

- Mme Sylviane REGAZZONI (secrétaire administrative)

Pour 15 ans d'activité :

- M. Jairo RUDAZ (enseignant)
- M. Georges-André CARRON (éducateur)
- M. Gilbert JACQUEMETTAZ (administrateur)

Pour 10 ans d'activité :

- M. Jean-Maurice FAVRE (membre du Comité)
- Mme Alexandra ASENSIO (enseignante)
- M. Jean-Paul CRETТАZ (éducateur)
- M. Rocco DI PIANO (chef de centre)
- M. Armando DIOGUARDI (éducateur)
- Mme Valérie RUDAZ (éducatrice)
- Mme Zelia LOURENCO CARACHO (intendante)

## 9. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, aucune proposition n'émanant de l'Assemblée et la parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt l'assemblée.

Elle invite les personnes à assister à la cérémonie de remise du prix du Kiwanis et du prix Entreprise aux jeunes méritants de l'Institut.

Sion, le 10 juin 2022

Le rapporteur :  
Gilbert Jacquemettaz

Annexes à l'original : Liste des présences  
Liste des excusés